

Délibération n° 2021-294

**OBJET : MASSY : CONVENTION FINANCIÈRE POUR LA REFACTURATION DE FRAIS LIÉS AU SERVICE PUBLIC DE COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS**

Siège : Orsay

Nombre de délégués en exercice	:	27
Présents	:	22
Présents et représentés	:	26
Votants	:	26

Le mercredi 13 octobre 2021, le Bureau Communautaire dont les membres ont été légalement convoqués le 7/10/2021, s'est réuni à 20h59, sous la présidence de M. de LASTEYRIE, salle du Conseil - 21 rue Jean Rostand à Orsay.

**DELEGUES PRESENTS**

Madame Stéphanie GUEU-VIGUIER	Commune de Ballainvilliers
Monsieur Jean-François VIGIER	Commune de Bures-sur-Yvette
Madame Muriel DORLAND	Commune d'Epinais-sur-Orge
Monsieur Yann CAUCHETIER	Commune de Gif-sur-Yvette
Madame Lucie SELLEM	Commune de Gometz-le-Châtel
Monsieur Francisque VIGOUROUX	Commune d'Igny
Monsieur Jean-Pierre MEUR	Commune de la Ville du Bois
Monsieur Christian LARDIERE	Commune de Linas
Madame Sandrine GELOT	Commune de Longjumeau
Monsieur Olivier THOMAS	Commune de Marcoussis
Monsieur Nicolas SAMSOEN	Commune de Massy
Madame Isabelle KLJAJIC	Commune de Montlhéry
Monsieur David ROS	Commune d'Orsay
Monsieur Grégoire de LASTEYRIE	Commune de Palaiseau
Monsieur Michel SENOT	Commune de Saclay
Monsieur Pierre-Alexandre MOURET	Commune de Saint-Aubin
Monsieur Bernard GLEIZE	Commune de Vauhallan
Monsieur François Guy TRÉBULLE	Commune de Verrières-le-Buisson

Délibération n° 2021-294

Monsieur Dominique FONTENAILLE    Commune de Villebon-sur-Yvette  
Monsieur Igor TRICKOVSKI            Commune de Villejust  
Monsieur Guillaume VALOIS         Commune de Villiers-le-Bâcle  
Monsieur Florian GALLANT            Commune de Wissous

**DELEGUES ABSENTS REPRESENTES**

Madame Rafika REZGUI                a donné pouvoir à    Monsieur David ROS  
Monsieur Clovis CASSAN                a donné pouvoir à    Monsieur Yann CAUCHETIER  
Monsieur Didier PERRIER                a donné pouvoir à    Monsieur Bernard GLEIZE  
Monsieur Stéphane BAZILE              représenté par        Madame Marie Dominique GLEYE, suppléante

**DELEGUES ABSENTS EXCUSES**

Monsieur Christian LECLERC            Commune de Champlan

**Secrétaire de séance :** Jean-François VIGIER

Délibération n° 2021-294

**OBJET : MASSY : CONVENTION FINANCIÈRE POUR LA REFACTURATION DE FRAIS LIÉS AU SERVICE PUBLIC DE COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS**

Le Bureau Communautaire,  
sur rapport de Madame Stéphanie GUEU-VIGUIER .

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU les statuts de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay en vigueur ;

CONSIDERANT les frais assurés par la ville de Massy dans le cadre du service public de collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de conventionner avec la commune ;

CONSIDERANT l'avis de la Commission n°4 « Finances, Ressources Humaines et Politiques Contractuelles » du 6 octobre 2021 ;

*APRES EN AVOIR DELIBERE,*

1. APPROUVE les termes de la convention financière entre la Communauté d'agglomération Paris-Saclay et la commune de Massy pour la refacturation de frais liés au service public de collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés ;
2. AUTORISE le Président à signer cette convention, ses éventuels avenants ainsi que tous documents relatifs à cette affaire ;
3. DIT que les crédits sont inscrits au budget annexe ordures ménagères.

Fait et délibéré le mercredi 13 octobre 2021

Extrait conforme à l'original

  
Le Président,  
Maire de Palaiseau

Grégoire de LASTEYRIE



ADOPTÉE par (26 VOIX)

26 POUR : Mme Stéphanie GUEU-VIGUIER , M. Jean-François VIGIER , Mme Rafika REZGUI , Mme Muriel DORLAND , M. Yann CAUCHETIER , Mme Lucie SELLEM , M. Francisque VIGOUROUX , M. Jean-Pierre MEUR , M. Clovis CASSAN , M. Christian LARDIERE , Mme Sandrine GELOT , M. Olivier THOMAS , M. Nicolas SAMSOEN , Mme Isabelle KLJAJIC , M. Didier PERRIER , M. David ROS , M. Grégoire DE LASTEYRIE , M. Michel SENOT , M. Pierre-Alexandre MOURET , Mme Marie Dominique GLEYE , M. Bernard GLEIZE , M. François Guy TRÉBULLE , M. Dominique FONTENAILLE , M. Igor TRICKOVSKI , M. Guillaume VALOIS , M. Florian GALLANT

Délibération n° 2021-294

0 CONTRE :

0 ABST. :

ID télétransmission : 091-200056232 . 20211013 - Imc 135222 - DE  
Date AR Préfecture : 20/10/2021

– Affichée / Publiée le : **19 OCT. 2021**

- En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa publication.

- La juridiction peut être saisie de manière dématérialisée par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)